

RÈGLEMENTS ET INFORMATIONS ESSENTIELLES

Les règlements et les informations qui suivent sont là pour assurer votre sécurité, protéger la faune, la flore et les habitats aquatiques de notre territoire, faciliter notre travail qui consiste principalement à vous fournir un bon service, éviter les malentendus et les mauvaises surprises, et pour que votre séjour se déroule dans un cadre de respect mutuel et une ambiance agréable en conformité avec les lois et les règlements émis par le Ministère de la faune, de la forêt et des parcs (MFFP) et la pourvoirie Club Rossignol.

Il est essentiel que tous nos clients et visiteurs prennent connaissance de ces informations avant leur arrivée à la pourvoirie et qu'ils s'engagent à respecter ces règlements en toute bonne foi. Le responsable de chaque réservation doit s'assurer d'en informer les membres de son groupe et se porter garant de leurs actions.

L'application de ces règlements est l'affaire de tous. Pour plus d'information, consultez notre site web.

ARRIVÉE. À partir de 16h00. Dès votre arrivée sur le territoire vous devez vous rendre directement au poste d'accueil afin de vous y présenter avec tout votre groupe. Toute personne désirant séjourner et/ou pratiquer une activité sur le territoire de la pourvoirie doit s'enregistrer auprès du pourvoyeur en présentant tous les permis valides et obligatoires AVANT de débiter cette activité. Une fois le nom, le prénom, l'adresse, ainsi que le numéro et la date d'expiration des permis de chaque individu sera dûment consigné au registre d'activité que le pourvoyeur doit remettre au MFFP, nous vous remettrons un cartable contenant : la clé de votre chalet, une copie de votre réservation, les formulaires d'usage à remplir et signer, les fiches d'information et les consignes de sécurité rattachées aux unités d'hébergement, lieux, infrastructures et équipements mis à votre disposition, afin d'en faire un usage adéquat et que la pratique de vos activités se déroule dans un cadre sécuritaire.

DÉPART. Au plus tard pour 12h00 (midi). Lors votre départ, vous devez vous présenter à nouveau au poste d'accueil afin de nous remettre en personne le cartable contenant les formulaires complétés et signés et la clé de votre chalet avant que nous vous remettions votre facture. Vous devez payer avant votre départ, tout solde résiduel pour des frais encourus durant votre séjour. Des frais de 20\$ sont chargés pour toute clé perdue ou oubliée.

ATTENTE. Il nous fera toujours plaisir de vous accueillir peu importe l'heure de votre arrivée. Cependant **il nous est impossible de garantir la remise de votre clé. Nous ne pouvons pas non plus fournir de prévision sur le temps d'attente ou autoriser la pratique d'une quelconque activité avant 16h00.** Nous n'accepterons en aucun cas de déroger volontairement aux lois et règlements émis par le gouvernement. Toute personne désirant pratiquer la chasse ou la pêche doit s'enregistrer AVANT le début de l'activité. Si la situation vous contraint à arriver plus tôt, nous vous prions d'attendre patiemment et de ne pas quitter la zone d'accueil. Soyez assurés que nous vous ferons signe dès que nous serons en mesure de procéder à votre enregistrement.

TARIFS. Tous nos tarifs sont affichés sur notre site web. Pour les forfaits de pêche, le tarif de haute-saison s'applique sur toute réservation débutant avant le 25 juin. Le tarif de basse-saison s'applique par la suite. Le tarif du week-end s'applique sur les nuits du jeudi au samedi et sur les jours fériés en vigueur au Québec. Le tarif est réduit de 50% pour les enfants de 6 à 11 ans et gratuit pour ceux de 5 ans et moins. Le pourboire n'est pas inclus dans le prix.

RÉSERVATION ET PAIEMENT. Selon les chalets et la période de la saison, un minimum en nombre d'occupants et en durée de séjour doit être atteint pour obtenir une réservation plusieurs mois à l'avance. Si le minimum n'est pas atteint, une réservation ne pourra être accordée qu'à moins de 2 semaines avant la date de début du séjour. Un dépôt non-remboursable de 30% du total avant taxes et d'au minimum 100 \$ est requis pour obtenir toute réservation. Le solde doit être payé 45 jours avant la date de début du séjour indiquée sur votre réservation. Vous pouvez payer par chèque libellé à «Pourvoirie Club Rossignol, 9381-1628 Québec inc.» ou par carte de crédit Visa et MasterCard en nous téléphonant. Nous acceptons sur place les paiements en argent, par carte de débit et par carte de crédit Visa et MasterCard. Tout solde résiduel ou frais encourus lors de votre séjour, doit être payé en totalité avant votre départ.

INCLUSIONS. Le bois pour le chauffage et les feux de camp, la vaisselle, les casseroles, les ustensiles, les produits nettoyants et le papier hygiénique. Les embarcations sont incluses et attribuées au ratio de 1 chaloupe par 2 occupants de 13 ans et plus.

EXCLUSIONS. La literie (couvertes, taies d'oreiller, draps et serviettes) n'est pas fournie avec l'hébergement. Nous vous recommandons d'apporter votre sac de couchage et votre oreiller. Pour la pêche, les **gilets de sauvetage**, les moteurs, les batteries, les recharges et l'essence ne sont pas inclus à moins d'être explicitement mentionné dans le forfait.

PERMIS. Les permis de chasse et de pêche sont obligatoires pour ces activités mais **nous ne vendons pas de permis sur place**. Pour la pêche, il doit y avoir au minimum un détenteur de permis de navigation par embarcation et **le port du gilet de sauvetage est obligatoire**. Le rapport d'activité et le rapport de prises sont obligatoires à compléter et remettre avant votre départ.

LIMITE DE PRISE. La limite quotidienne est de 10 prises par permis. Le quota de pêche des enfants est calculé en ajoutant leurs prises au total de prises de l'un des parents ayant son permis.

ASSIGNATION DES LACS. Les lacs sont assignés 24h à l'avance. Vous devez nous informer de vos choix lors de votre arrivée. Si le nombre d'embarcations disponibles pour un lac est insuffisant, un tirage au sort aura lieu la veille à 13h au poste d'accueil. Les occupants du chalet Hiya ont priorité sur ce lac et ceux du chalet des Loups ont priorité sur les lacs Lacasse et Riopel.

EAU. Il n'y a pas d'eau potable dans les chalets. Vous devez en apporter ou vous approvisionner à la source d'eau potable située à 2 km au sud de l'accueil en direction du lac Currières. En période de gel, l'eau courante n'est pas disponible dans les chalets.

SANTÉ. Il est de votre responsabilité de nous informer si vous souffrez d'un problème de santé chronique ou d'une allergie grave. Nous n'avons aucun médicament sur place. Notre personnel formé en premiers soins pourra réagir plus efficacement en cas d'urgence en sachant où vous ranger votre *Épipen*. _____

GAZ PROPANE. Tous nos chalets sont équipés de chauffe-eau, réfrigérateur et cuisinière au gaz propane. Pour votre sécurité, il est nécessaire de garder une fenêtre entre-ouverte en tout temps pour assurer une circulation d'air adéquate. Si vous détectez une forte odeur de gaz, évacuez immédiatement votre chalet et avertissez notre personnel.

CIRCULATION ET ACCÈS ROUTIERS. La limite de vitesse est de 50 km/h partout sur la pourvoirie. Certains accès sont parfois fermés ou restreints. Pour votre sécurité, **vous ne devez en aucun cas outrepasser un panneau indiquant un accès interdit**; vous pourriez être expulsé de la pourvoirie sans autre avis.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT. Vous devez rapporter vos déchets pour en disposer dans les endroits appropriés et les poubelles de votre chalet. L'utilisation de moteurs à essence est autorisée sur le Lac à Loups seulement.

SÉCURITÉ. Pour des raisons de sécurité, il est interdit de nettoyer les poissons à l'intérieur de vos chalets. Des postes de nettoyage sont disponibles à l'extérieur au chalet des Loups et à la zone de l'accueil. Les clients du chalet Hiya doivent nettoyer eux-mêmes leur poste de nettoyage de poisson après chaque utilisation.

LOCATION D'ÉQUIPEMENT ET ESSENCE. Une quantité limitée d'équipement sont disponibles en location. Pour garantir leur disponibilité, vous devez les inclure à votre réservation. L'essence est vendue seulement pour l'utilisation des moteurs de nos embarcations et au minimum, pour un réservoir plein (5 gal). Les extras sont calculés par litre consommé.

RESPONSABILITÉ. La Pourvoirie Club Rossignol n'est pas tenue responsable en cas de vol ou perte d'objets. Nous vous recommandons de fermer à clé votre chalet lorsque vous êtes absent. Vous devez remettre les lieux et les équipements utilisés dans le même état que vous les avez reçus. Les frais de réparation découlant de bris causés par un mauvais usage et les pertes d'équipement vous seront facturés. Vous devez signaler dès votre arrivée tout item manquant ou endommagé dans votre chalet.

J'ai lu et compris les informations et les règlements mentionnés ci-dessus.

Je m'engage à les respecter durant notre séjour à la pourvoirie et je me porte garant pour les membres de mon groupe.

Signature

Date